

## REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.*

### **5<sup>ème</sup> FOL'CAR de CHAVY** **20-22 mai 2022**

#### **ARTICLE 1. ORGANISATION**

L'ASA LA CHATRE organise du 20 au 22 mai 2022 une compétition automobile nationale de *Fol'car* intitulée 5<sup>ème</sup> *Fol'car de Chavy*.

Cette compétition compte pour *le championnat de France 2022 de Fol'car et le championnat Fol'car 2022 de la Ligue Centre-Val de Loire*.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *Centre-Val de Loire* le 25/02/2022 sous le numéro 005/2022 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 299 en date du 15/04/2022.

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Pierre TISLER	5221/0417
Membres du Collège	Chantal RATAULT-BOULBEN Henri JOANOVITS	6530/1504 9113/1505
Directeur de Course délégué	Michel CAZZOLA	11047/0411
Directeurs de Course adjoints	Jean-Charles TISSIER Alain BONNAUD Joël JUGNIOT Alain CAILLE	11274/1503 8481/1018 6813/0419 4822/1504
Stagiaire	Thomas LASSAGNE	42025/1504
Commissaires Sportifs délégués à la Direction de Course	Christelle HERHEL Christine FROGER Régis FRETTE	15545/1503 6578/1201 235827/1201
Commissaire Technique Délégué Responsable	Hervé DUROU	49716/0112
Commissaire Technique Délégué Adjoint	Pascal BOISSAY	6464/1201
Commissaires Techniques	Patrick DESBAIT Vincent PHILIPPON Manuel SANTOS Olivier HERHEL Michel TOURLOURAT	9740/1503 115581/1505 16264/1503 15550/1503 8826/1504
Chargés des Relations avec les Concurrents	Jean-Claude DUMAS Patrick BOULBEN	19186/1503 6562/1504
Chronométrateur	Jean-Marie BLUTEUX	9742/1466
Commissaire responsable du Parc Fermé	Patrick SIMON	40422/1505
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	Philippe AUBRUN-SASSIER	4270/1505
Médecin Chef	Docteur Claudine ASTIER	
Responsable Sécurité – Référent COVID-19	Christiane AUBRUN-SASSIER	4271/1505
Responsable du service presse	Lucie AUJARD	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif et l'organisateur technique sont l'**ASA LA CHATRE**.

### 1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 11 mai 2022 à minuit
Publication de la liste des engagés	Mercredi 18 mai 2022 à minuit
Date et lieu de la compétition	20, 21 et 22 mai, circuit Maurice Tissandier MONTGIVRAY
Vérifications	20 mai 2022 de 16h15 à 19h30 21 mai 2022 de 08h00 à 11h30
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	21 mai 2022 à 10h30, salle du Collège des Commissaires Sportifs
Briefing obligatoire	21 mai 2022 à 11h45, tour du circuit
Horaire des essais libres	21 mai 2022 de 09h00 à 11h30
Horaire des essais chronométrés	21 mai 2022 de 13h30 à 15h00
Horaire de la course	21 mai 2022 de 16h00 à 19h30 22 mai 2022 de 08h30 à 18h45
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	22 mai 2022 à l'issue des Finales

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 20 mai de 16h15 h à 19h30 h et le 21 mai de 08h00 à 11h30, Barnum Parc Concurrents et Zone Technique.

La liste des engagés sera publiée sur le site de l'ASA LA CHATRE. Si à la date du 19 mai 2022 le pilote n'apparaît pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant : 02 54 48 33 64.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Vincent PHILIPPON, 7 route de l'Orme Rateau 36400 LOUROUER St LAURENT

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 11 mai 2022 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 160 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 320 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### 3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par DEUX pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

La prise de titre de participation peut être faite directement en ligne sur le site de la FFSA (prix 44 €) ou le jour de l'épreuve auprès de l'organisateur (prix 55 € dont 11 € de frais administratifs). Dans ce cas, le concurrent devra impérativement être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

### 4.4P. NUMEROS

Les numéros sont fournis par l'ASOCFFC.

## ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

Le 5<sup>ème</sup> Fol'car de Chavy se déroulera sur le circuit de Chavy. Il est long de 947 mètres (avec tour alternatif 1005 mètres) et la largeur est de 12 mètres.

**Le circuit comporte un parcours alternatif (tour joker).**

La prise du tour alternatif est obligatoire pour toutes les courses sauf les essais

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 2 octobre 2017 sous le numéro 36 15 22 0494 RC Nat 0947 (tour principal) et 36 15 22 0494 RC Nat 1005 (tour alternatif).

L'accès au circuit se fait par la RD 940.

### 6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé **au bloc sanitaires du parc concurrents**. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à **la pré-grille et au PC Course**. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : **02 54 48 33 64 ou 06 68 15 46 32**.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

**Il y aura une alternance entre les manches de Fol'car et celles de 2CV Cross.**

### 7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes aura lieu à **la tour du circuit le samedi 21 mai à 11h45**. Il pourra être remplacé par un briefing écrit selon les directives sanitaires applicables à la date du meeting.

### 7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de la discipline.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.  
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 3000 € (1500 € par classe) répartis de la façon suivante :  
1<sup>er</sup> 260 €, 2<sup>ème</sup> 220 €, 3<sup>ème</sup> 210 €, 4<sup>ème</sup> 190 €, 5<sup>ème</sup> 170 €, 6<sup>ème</sup> 140 €, 7<sup>ème</sup> 120 €, 8<sup>ème</sup> 80 €, 9<sup>ème</sup> 60 €, 10<sup>ème</sup> 50 €.   
Prix disponibles selon la réglementation Fol'car 2022.

### 10.3P. COUPES

- 1 coupe sera remise aux 3 premiers de la finale A
- 1 coupe sera remise aux 3 premiers de la finale B
- 1 coupe sera remise aux 3 premiers de la finale C
- 1 coupe sera remise aux 3 premières féminines toutes classes confondues.
- 1 coupe sera remise aux 3 premiers pilotes Juniors toutes classes confondues.
- 1 coupe sera remise à un commissaire.

### 10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des coupes aura lieu le 22 mai 2022 à l'issue de la Finale et les prix en espèces seront adressés par courrier.

## ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

- Nombre de postes de commissaires de piste : **8**
- Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : **2 à poudre A B C, 9kg.**
- Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : **18**

### 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

- Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.
- Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.
- Nombre d'ambulance pour les concurrents : **1**
- Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : X oui
  
- Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : X non

## ANNEXES COMPLEMENTAIRES

### Horaires détaillés de l'épreuve.

Essais libres : samedi 21 mai 2022 de 09H00 à 11h30 sur 3 tours.

Essais chronométrés : samedi 21 mai 2022 de 13h30 à 15h00 sur 3 tours (1 tour de lancement et 2 tours chronométrés).

Course : manches qualificatives (9 tours) samedi 21 mai de 16h00 à 19h30 et dimanche 22 mai de 08h30 à 11h00.

Finales : Finales C 9 tours, Finales B 10 tours et Finales A 11 tours, dimanche 22 mai de 15h40 à 18h35.

### Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

En pièce jointe.

### Dossier de sécurité.

Plans en pièces jointes.

### Concurrents et pilotes.

Le nombre maximal d'engagés est fixé à 90.

Une pénalité financière de **10 €** sera appliquée par l'organisateur pour tout engagement reçu sans règlement.

**Les pilotes souhaitant régler en espèces doivent le préciser et adresser un chèque de caution de 160 €.**

### Voitures et équipement :

Chaque voiture devra être équipé d'un transpondeur, le montage devra être validé par le commissaire technique responsable de l'épreuve.

En cas de non fonctionnement du transpondeur, le pilote ne pourra prétendre à aucun classement.

### Site et infrastructures :

Paddocks : il sera attribué un espace de 70 m<sup>2</sup> à chaque concurrent.

Il est **interdit** de planter quoi que ce soit dans le bitume des parcs.

L'accès au parc concurrent **est limité** à un camping-car **OU** un véhicule atelier par concurrent.

**Tout autre véhicule devra être stationné au parking de l'épingle.**

Les remorques devront être garées dans l'emplacement obligatoire prévu par l'organisateur.

### COVID 19 :

Le respect strict des consignes exigées par l'autorité préfectorale devra être observé par toutes les personnes présentes sur le site sous peine d'exclusion immédiate.

Le présent règlement pourra faire l'objet d'un additif précisant de nouveaux horaires à la demande de cette même autorité.

### 2CV CROSS

**Lors du meeting, il sera organisé une épreuve de la Coupe de France de 2CV CROSS.**